conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Entretien de base

du 06.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Sommaire

Clause de non-responsabilité	3
Données personnelles	4
Objectifs & souhaits	5
Budget - Aperçu	6
Budget - Évolution	7
Fortune et engagements - Aperçu	8
Fortune et engagements - Évolution	10
Fortune et engagements - Évolution	12
Chances & risques	18

Date 06.02.2025

Conseiller: Bastien Henri

Données personnelles

Données personnelles	2	A
Nom		
Prénom		
Date de naissance	20.11.1975	10.07.1987
Situation de vie	marié depuis 01.01.2016	marié depuis 01.01.2016
Statut professionnel	actif	sans activité lucrative
Date de retraite AVS	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)
Date de retraite LPP	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)

Enf	ants	Attribution par personne	Fin de la formation
2	Enfant 1, 25.02.2017	les deux personnes	25.02.2035 (Âge 18)
2	Enfant 2, 29.05.2018	les deux personnes	29.05.2036 (Âge 18)

Objectifs & souhaits

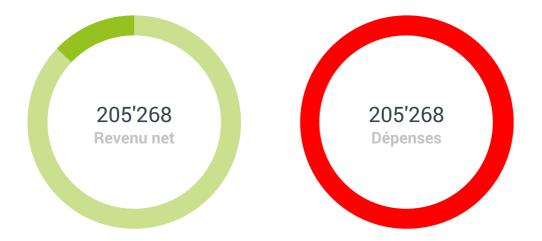
	 •		•		•		•		
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Âge	50/38	51/39	52/40	53/41	54/42	55/43	56/44	57/45	58/46

	Objectifs et souhaits	Date	Personne	Importance	Montant / Total
*	Etudes enfant 1	02/2035	En commun	Souhaitable	50'000
**	Etudes enfant 2	01/2036	En commun	Souhaitable	50'000
	Objectif fortune	12/2040	En commun	Très important	2'000'000
22	Retraite	12/2040	Monsieur		
ΩŽ	Retraite	08/2052	Madame		

Tous les montants en CHF

Date 06.02.2025

Budget - Aperçu

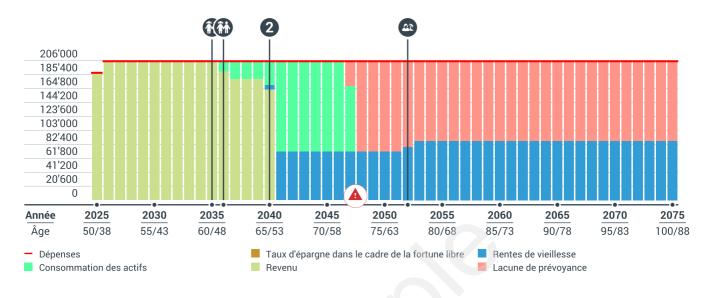


Revenu net			205'268
		Brut	Net
Revenu			
2	RT1, XXX, (50%)	143'090	123'916
2	RT2, XXX, (50%)	62'201	54'892
A	Pension actuelle de l'Al 01.2025 - 05.2036	26′460	26'460
Dépenses			205'268
Dépenses			
2			178'808
Dont versement dans le pi	ilier 3a		7'055
<u> </u>			26'460
Dont versement dans le pi	llier 3a		0
2			0
Taux d'épargne dans le cadre de la f	ortune libre		0
2			0
<u> </u>			0
2			0

Tous les montants en CHF, Valeurs par 06.02.2025

Budget - Évolution

L'évolution du budget indique l'évolution des recettes et des dépenses jusqu'à la fin de la période de planification. La ligne de dépense est calculée à partir du revenu et du taux d'épargne et détermine le besoin jusqu'à la fin de la période de planification. Jusqu'à la retraite, le revenu se composait du revenu de l'activité lucrative et d'autres revenus. Après le départ à la retraite, les prestations de pension des premier, deuxième et troisième piliers ainsi que les éventuels revenus supplémentaires sont déterminants pour le montant du revenu.

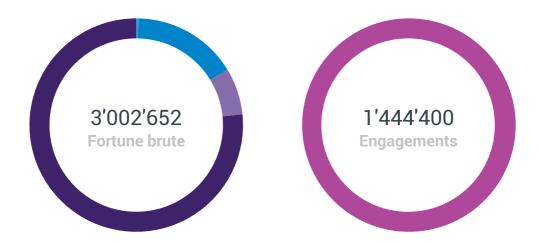


Lacune de prévoyance (nette) à la fin de la période de planification: 3'409'936 CHF. Il vous faudrait économiser 17'947 CHF par mois pour combler l'écart.

Événement	 	2	
	Actuellement		
	06.02.2025	01.12.2040	01.08.2052
Revenu			
Revenu	178'808	0	0
Autres recettes	26'460	0	0
Rentes de vieillesse			
Rente LPP			
Monsieur		41'902	41'902
Madame			0
Rente AVS			
Monsieur		30'240	25'089
Madame			20'271
Total	205'268	72'142	87'262
Dépenses	205'268	205'268	205'268
Taux d'épargne / lacune	0	-133'126	-118'006

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Aperçu 1/2



For	tune brute	\ (Z ₁	3'002'652
	Liquidités		10'000
	2	Comptes, Divers	10'000
	Placements monétaires		479'177
	2	Titres, Titres, UBS AG, 4%	20'000
	2	Titres, Titres, Banque Julius Baer & Cie S.A., 4%	10'000
	2	Participation, Participation, Une Pierre Blanche Sàrl	78'328
	2	Participation, Participation, SwissBioLab Sàrl	30'500
	2	Participation, Participation, Solutions Immobilières 360 Sàrl	10'250
	2	Participation, Participation, Bunker Swiss Sàrl	10'000
	2	Participation, Participation, Wivia Sàrl	10'000
	2	Fonds, Fonds, GB-Life Settlement Startrust, 2.9%	310'099
	Prévoyance		213'475
	2	RT1, Plan cadre, Base individuelle, ASGA	163'819
	2	Helvetia, Pilier 3a, Helvetia	
		Capital en cas de vie, Prestation	0
	2	Helvetia, Pilier 3a, Helvetia	
		Capital en cas de vie, Prestations	0
	2	AXA, Pilier 3b, AXA	
		Capital en cas de vie, Prestation	49'656
	Immobilier		2'300'000
	2	Maion famille	2'300'000
Eng	agements		1'444'400
	Hypothèques		1'444'400
		Maion famille, UBS AG, 14.05.2032, Fixe, 1.650 %	1'444'400

Fortune et engagements - Aperçu 2/2

Fortune nette	1'558'252
2	702'652
≗	855'600

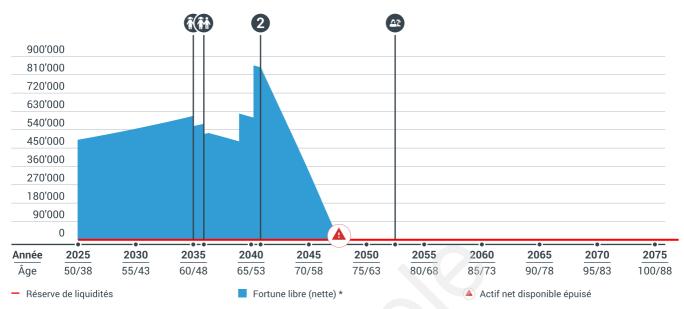
Tous les montants en CHF

Votre réserve de liquidités souhaitée s'élève à 0 CHF.

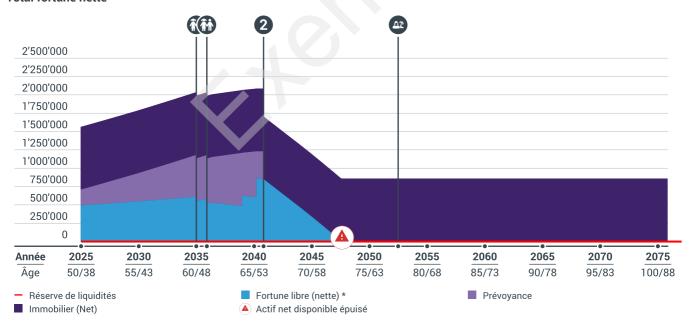
Fortune et engagements - Évolution 1/2

L'actif net disponible correspond à la somme des liquidités et des titres, déduction faite des prêts et des crédits. L'actif net total comprend tous vos avoirs, y compris ceux qui sont immobilisés.

Fortune nette libre



Total fortune nette



^{*} Total des liquidités + titres - (prêts et crédits)

Fortune et engagements - Évolution 2/2

Événement	Moment	Total fortune nette (ménage)
Situation actuelle	06.02.2025	1′558′252
Avant le départ à la retraite de Monsieur	01.11.2040	2'082'262
Avant le départ à la retraite de Madame	01.07.2052	209'028
Lacune de prévoyance (nette) à la fin de la période de planification	09/2047	-3'409'936

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 1/6

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Âge	50/38	51/39	52/40	53/41	54/42	55/43	56/44	57/45	58/46
Fortune	3'041'353	3'085'924	3'130'928	3'176'372	3'222'271	3'270'572	3'319'369	3'368'676	3'418'505
Fortune libre	497'650	508'099	518'866	529'958	541'387	553'163	565'296	577'798	590'680
Liquidités	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Placements monétaires	487'650	498'099	508'866	519'958	531'387	543'163	555'296	567'798	580'680
Prévoyance	243′703	277'825	312'062	346'414	380'884	417'409	454'073	490'878	527'825
Prévoyance 2e pilier	175′148	186'591	198'149	209'822	221'614	235'460	249'445	263'571	277'839
Prévoyance 3a	13′784	30'324	46'864	63'404	79'945	96'485	113'025	129'565	146′106
Prévoyance 3b	54'771	60'910	67'049	73′187	79'326	85'464	91'603	97'741	103'880
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	1′596′953	1′641′524	1'686'528	1′731′972	1′777′871	1′826′172	1'874'969	1′924′276	1'974'105
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 2/6

Année	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
Âge	59/47	60/48	61/49	62/50	63/51	64/52	65/53	66/54	67/55
Fortune	3'468'868	3'470'704	3'458'212	3'480'290	3'502'091	3'520'157	3'144'839	3'022'804	2'901'115
Fortune libre	603'953	566'665	514'902	499'451	483'574	604'169	844'839	722'804	601′115
Liquidités	10'000	0	0	0	0	114'569	344'483	211'357	78'231
Placements monétaires	593'953	566'665	514'902	499'451	483'574	489'600	500'356	511'447	522'884
Prévoyance	564'915	604'039	643'310	680'839	718'517	615'988	0	0	0
Prévoyance 2e pilier	292'250	306'806	321'508	336'358	351'357	366'506	0	0	0
Prévoyance 3a	162'646	180'565	198'483	215'023	231′564	249'482	0	0	0
Prévoyance 3b	110'019	116'669	123'319	129'457	135'596	0	0	0	0
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	2'024'468	2'026'304	2'013'812	2'035'890	2'057'691	2'075'757	1′700′439	1′578′404	1′456′715

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 3/6

Année	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051
Âge	68/56	69/57	70/58	71/59	72/60	73/61	74/62	75/63	76/64
Fortune	2'779'392	2'654'744	2'526'509	2'396'104	2'263'589	2'130'463	1'997'337	1'864'211	1′731′085
Fortune libre	479'392	354'744	226'509	96'104	-36'411	-169′537	-302'663	-435′789	-568'915
Liquidités	0	0	0	0	-36'411	-169′537	-302'663	-435′789	-568'915
Placements monétaires	479'392	354'744	226'509	96'104	0	0	0	0	0
Prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 2e pilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3b	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	1′334′992	1′210′344	1′082′109	951′704	819'189	686'063	552'937	419'811	286'685

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 4/6

Année	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060
Âge	77/65	78/66	79/67	80/68	81/69	82/70	83/71	84/72	85/73
Fortune	1'602'999	1'484'993	1'366'987	1'248'981	1'130'975	1'012'969	894'963	776′957	658'951
Fortune libre	-697'001	-815'007	-933'013	-1'051'019	-1'169'025	-1'287'031	-1'405'037	-1'523'043	-1'641'049
Liquidités	-697'001	-815'007	-933'013	-1'051'019	-1'169'025	-1'287'031	-1'405'037	-1'523'043	-1'641'049
Placements monétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 2e pilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3b	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	158′599	40′593	-77'413	-195′419	-313'425	-431′431	-549'437	-667'443	-785'449

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 5/6

Année	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069
Âge	86/74	87/75	88/76	89/77	90/78	91/79	92/80	93/81	94/82
Fortune	540'945	422'939	304'933	186'927	68'921	-49'085	-167'091	-285'097	-403′103
Fortune libre	-1'759'055	-1'877'061	-1'995'067	-2'113'073	-2'231'079	-2'349'085	-2'467'091	-2'585'097	-2'703'103
Liquidités	-1'759'055	-1'877'061	-1'995'067	-2'113'073	-2'231'079	-2'349'085	-2'467'091	-2'585'097	-2'703'103
Placements monétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 2e pilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3b	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	-903′455	-1'021'461	-1'139'467	-1'257'473	-1′375′479	-1'493'485	-1'611'491	-1′729′497	-1'847'503

Tous les montants en CHF

Fortune et engagements - Évolution 6/6

Année	2070	2071	2072	2073	2074	2075
Âge	95/83	96/84	97/85	98/86	99/87	100/88
Fortune	-521'109	-639'115	-757'121	-875′127	-993'133	-1′111′139
Fortune libre	-2'821'109	-2'939'115	-3'057'121	-3'175'127	-3'293'133	-3'411'139
Liquidités	-2'821'109	-2'939'115	-3'057'121	-3'175'127	-3'293'133	-3'411'139
Placements monétaires	0	0	0	0	0	0
Prévoyance	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 2e pilier	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3a	0	0	0	0	0	0
Prévoyance 3b	0	0	0	0	0	0
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Immobilier	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Engagements	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Hypothèques	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400	1'444'400
Fortune nette	-1'965'509	-2'083'515	-2'201'521	-2'319'527	-2'437'533	-2'555'539

Tous les montants en CHF

conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Analyse de prévoyance

du 06.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Sommaire

Clause de non-responsabilité	4
Données personnelles	5
Répertoire de polices détaillé	6
2	
Aperçu de prévoyance	8
Incapacité de gain à la suite d'une maladie - Revenu et rentes (affichage détaillé)	9
Incapacité de gain à la suite d'une maladie - Évolution de la fortune	11
Incapacité de gain à la suite d'un accident - Revenu et rentes (affichage détaillé)	12
Incapacité de gain à la suite d'un accident - Évolution de la fortune	14
Décès à la suite d'une maladie - Revenu et rentes (affichage détaillé)	15
Décès à la suite d'une maladie - Évolution de la fortune	17
Décès à la suite d'un accident - Revenu et rentes (affichage détaillé)	18
Décès à la suite d'un accident - Évolution de la fortune	20
Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain	21
Aperçu des chiffres en cas de décès	23
<u>A</u>	
Aperçu de prévoyance	25
Incapacité de gain à la suite d'une maladie - Revenu et rentes (affichage détaillé)	26
Incapacité de gain à la suite d'une maladie - Évolution de la fortune	28
Incapacité de gain à la suite d'un accident - Revenu et rentes (affichage détaillé)	29
Incapacité de gain à la suite d'un accident - Évolution de la fortune	31
Décès à la suite d'une maladie - Revenu et rentes (affichage détaillé)	32
Décès à la suite d'une maladie - Évolution de la fortune	33
Décès à la suite d'un accident - Revenu et rentes (affichage détaillé)	34
Décès à la suite d'un accident - Évolution de la fortune	35
Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain	36
Aperçu des chiffres en cas de décès	37
♣ ♠	
Situation financière à la retraite - Revenu et rentes (affichage détaillé)	38
Situation financière à la retraite - Évolution de la fortune	40

Sommaire

Aperçu des chiffres à la retraite	41
Mesures	42

Données personnelles

Ce rapport vous donne un aperçu de votre situation de prévoyance individuelle. Il indique les prestations du 1er pilier (AVS/AI), du 2e pilier (caisse de pension et assurance-accidents) ainsi que du 3e pilier (prévoyance individuelle) en cas de survenance des événements maladie ou accident. Vos indications personnelles ainsi que la législation suisse actuellement en vigueur servent de base à ce rapport de prévoyance. Des calculs à long terme sur des facteurs intervenant à une date donnée contiennent des risques et sont donc soumis à des variations. Ce rapport de prévoyance n'est pas une offre de contrat. Seules sont déterminantes les offres et les conditions des prestataires de services financiers. Cette documentation a été établie en toute bonne foi, sous réserve d'erreurs ou d'omissions pour lesquelles nous n'assumons aucune responsabilité.

Données personnelles	2	4
Nom		
Prénom		
Date de naissance	20.11.1975	10.07.1987
Situation de vie	marié depuis 01.01.2016	marié depuis 01.01.2016
Statut professionnel	actif	sans activité lucrative
Date de retraite AVS	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)
Date de retraite LPP	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)

Enfants	Attribution par personne	Fin de la formation
Enfant 1, 25.02.2017	les deux personnes	25.02.2035 (Âge 18)
Enfant 2, 29.05.2018	les deux personnes	29.05.2036 (Âge 18)

Revenu en CHF		
salaire brut actuel p.a.	197'982	0
salaire net actuel p.a.	178'808	0

Besoins en prévoyance par an en CHF / e	n % du reve	nu brut		
en cas d'incapacité de gain courte durée	180'000	/ 91 %	0	/0%
en cas d'incapacité de gain longue durée	180'000	/ 91 %	0	/0%
pour les survivants	180'000	/ 91 %	0	/0%
à la retraite	180'000	/ 91 %	50'000	/0%

Répertoire de polices détaillé

Helvetia N° de la police 1210.PO.75289650, Helvetia						
Preneur d'assurance		Type de prévoyance	Pilier 3a			
Début	01.05.2010	Échéance	01.05.2040			
Prime	CHF 1'055	Mode de paiement	annuel			
Prime unique		Police active	Oui			

Détails de la prestation pour le produit "Capital en cas de vie 3a":	
Personne assurée	
Valeur au 06.02.2025	CHF 0
Capital en cas de vie au 01.05.2040	CHF 23'933
Bénéficiaire tiers	Non

Détails de la prestation pour le produit "Capital-décès":	
Personne assurée	
Prestation	CHF 23'933 Maladie
Décès à la suite de	et accident Non
Bénéficiaire tiers	

Détails de la prestation pour le produit "Exonération des primes":	
Personne assurée	
Délai d'attente en jours	720
Bénéficiaire tiers	Non

Helvetia N° de la police 1210.0.75209366, Helvetia					
Preneur d'assurance		Type de prévoyance	Pilier 3a		
Début	01.05.2010	Échéance	01.05.2040		
Prime	CHF 6'000	Mode de paiement	annuel		
Prime unique		Police active	Oui		

Détails de la prestation pour le produit "Capital en cas de vie 3a":	
Personne assurée	
Valeur au 06.02.2025	CHF 0
Capital en cas de vie au 01.05.2040	CHF 228'306
Bénéficiaire tiers	Non

Détails de la prestation pour le produit "Capital-décès":	
Personne assurée	
Prestation	CHF 228'306
Décès à la suite de	Maladie et accident
Bénéficiaire tiers	Non

Répertoire de polices détaillé

Détails de la prestation pour le produit "Exonération des primes":	
Personne assurée	
Délai d'attente en jours	720
Bénéficiaire tiers	Non

AXA N° de la police 3.469.889, AXA			
Preneur d'assurance		Type de prévoyance	Pilier 3b
Début	01.02.2012	Échéance	01.02.2039
Prime	CHF 5'045	Mode de paiement	annuel
Prime unique		Police active	Oui

Détails de la prestation pour le produit "Capital en cas de	vie 3b":
Personne assurée	
Valeur au 06.02.2025	CHF 49'656
Capital en cas de vie au 01.02.2039	CHF 135'596
Bénéficiaire tiers	Nor

Détails de la prestation pour le pr	duit "Capital-décès":
Personne assurée	
Prestation	CHF 135'596
Décès à la suite de	Maladie et accident
Bénéficiaire tiers	Non

Détails de la prestation pour le produit "Exonération des primes":	
Personne assurée	
Délai d'attente en jours	360
Bénéficiaire tiers	Non

Aperçu de prévoyance de Monsieur

Incapacité de gain de longue durée

Maladie

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance -896'961 CHF

Accident

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance -792'155 CHF

Décès

Maladie

Votre couverture est insuffisante. Assurez votre niveau de vie avec des produits d'assurance optimisés.

Lacune de prévoyance -915'765 CHF

Accident

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance -1'021'701 CHF

À la retraite du couple

Âge 65-85

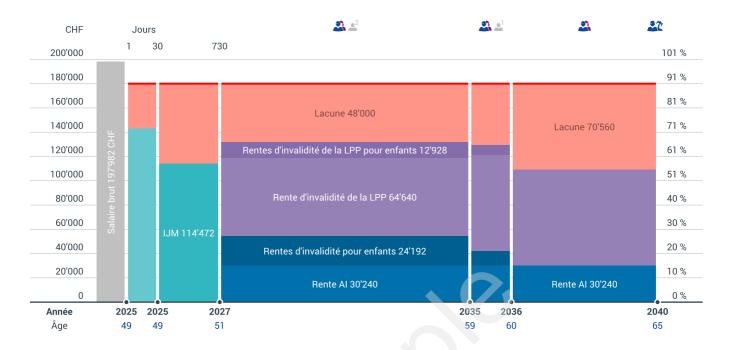
Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance -1'364'115 CHF

Incapacité de gain à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

En particulier en cas de maladie, les prestations d'assurance entraînent fréquemment des lacunes de couverture. De plus, le risque de devenir invalide par suite d'une maladie est statistiquement bien plus élevé que par suite d'un accident.



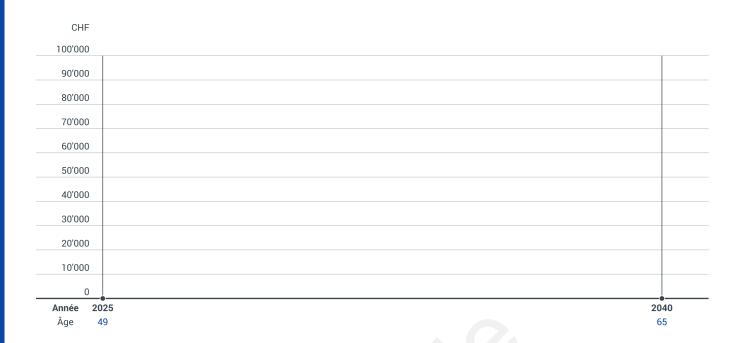
Incapacité de gain à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

	Prestations	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
		1 - 30	31 - 730	2 • ² 51 - 59	2 • 1 59 - 60	6 0 - 65
	Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40
	Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472			
	Poursuite du versement du salaire	143'090				
	Indemnités journalières en cas de maladie		114'472			
	1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240
	Rente d'invalidité Al			30'240	30'240	30'240
	Rente d'enfant d'invalide Al			12'096		
	Rente d'enfant d'invalide Al			12'096	12'096	
	2e pilier - Caisse de pension			77'568	87′120	79'200
	Rente d'invalidité LPP			64'640	79'200	79'200
	Rente d'enfant d'invalide LPP			6'464		
	Rente d'enfant d'invalide LPP			6'464	7'920	
	Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	129'456	109'440
_	Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
•	Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-50'544	-70'560
	Fortune en début de phase	0	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151
	Besoin en capitaux par phase	-3'034	-125'670	-387'025	-63'422	-317'810
	Fortune en fin de phase	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	-896'961
	Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
	Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Incapacité de gain à la suite d'une maladie de Monsieur

Évolution de la fortune à partir d'aujourd'hui

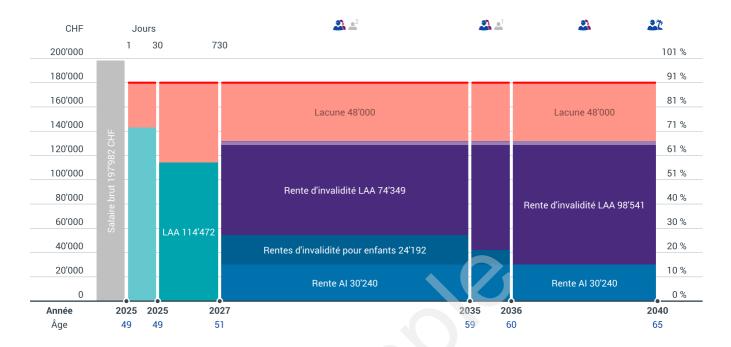


Prestations	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
	♣ •²	2 2	2 2 2 51 50 c	2	2
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	1 - 30 06.02.25 - 07.03.25	31 - 730 08.03.25 - 05.02.27	51 - 59 06.02.27 - 28.02.35	59 - 60 01.03.35 - 31.05.36	60 - 65 01.06.36 - 30.11.40
Fortune en début de phase	0	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151
Besoin en capitaux par phase	-3'034	-125'670	-387'025	-63'422	-317'810
Fortune en fin de phase	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	-896'961
Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Incapacité de gain à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

L'incapacité de gain à court terme consécutive à un accident est généralement couverte par l'obligation de l'employeur de poursuivre le versement du salaire ou par l'indemnité journalière en cas d'accident, assurée à titre obligatoire. On notera aussi que les salaires dépassant le maximum LAA de 148'200 CHF sont assurés par une assurance complémentaire à la LAA.



Incapacité de gain à la suite d'un accident de Monsieur

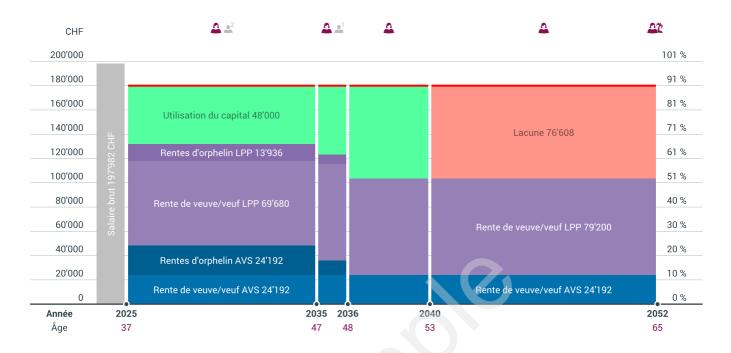
Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

	Prestations		e jusqu'à 730 urs	à long terme	jusqu'à la retrai	te (vieillesse)
		1 - 30	2 • ² 31 - 730	2 • ² 51 - 59	5 9 - 60	6 0 - 65
		06.02.25 -	08.03.25 -	06.02.27 -	01.03.35 -	01.06.36 -
	Prestations de rente en CHF par an	07.03.25	05.02.27	28.02.35	31.05.36	30.11.40
	Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472			
	Poursuite du versement du salaire	143'090				
	Indemnité journalière LAA		114'472			
	1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240
	Rente d'invalidité Al			30'240	30'240	30'240
	Rente d'enfant d'invalide Al			12'096		
	Rente d'enfant d'invalide Al			12'096	12'096	
	2e pilier - Caisse de pension / LAA			77'568	89'664	101′760
	Rente d'invalidité LAA.			74'349	86'445	98'541
	Rente subsidiaire LPP			2'299	2'682	3'219
	Rente subsidiaire LPP pour enfants			460		
	Rente subsidiaire LPP pour enfants			460	537	
	Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	132'000	132'000
_	Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
•	Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-48'000	-48'000
	Fortune en début de phase	0	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958
	Besoin en capitaux par phase	-3'033	-125'670	-387'025	-60'230	-216'197
	Fortune en fin de phase	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958	-792'155
	Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
	Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Décès à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

Lors d'un décès consécutif à une maladie, les prestations d'assurance comportent généralement des lacunes de couverture. En règle générale, les rentes de survivant versées par l'AVS et la caisse de pension ne sont pas suffisamment élevées pour garantir le maintien du niveau de vie antérieur.



Prestations		pour les survivants						
	♣ •² 37 - 47	47 - 48	4 8 - 65					
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52					
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192					
Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192					
Rente d'orphelin AVS	12'096							
Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096						
2e pilier - Caisse de pension	83'616	87'120	79'200					
Rente de veuve/veuf LPP	69'680	79'200	79'200					
Rente d'orphelin LPP	6'968							
Rente d'orphelin LPP	6'968	7'920						
Total des prestations de prévoyance	132'000	123'408	103'392					
 Besoins en prévoyance 	180'000	180'000	180'000					
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-48'000	-56'592	-76'608					

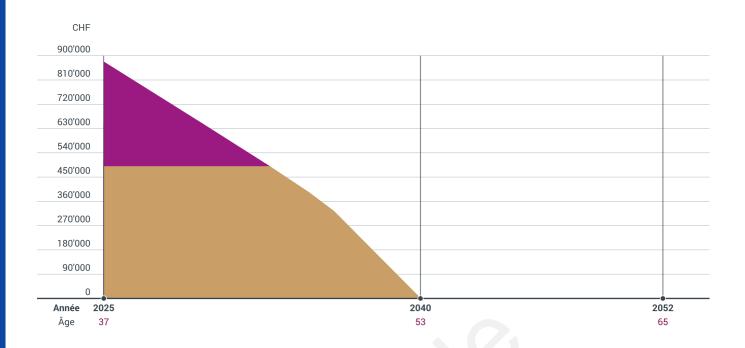
Décès à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

Prestations	pour les survivants						
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	48 - 65 01.06.36 - 31.07.52				
Fortune en début de phase	489'177	393'987	322'976				
Capital-décès	23'933						
Capital-décès	135'596						
Capital-décès	228'306						
Besoin en capitaux par phase	-483'025	-71'011	-1'238'741				
en fin de phase	393'987	322'976	-915'765				

Décès à la suite d'une maladie de Monsieur

Évolution de la fortune depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

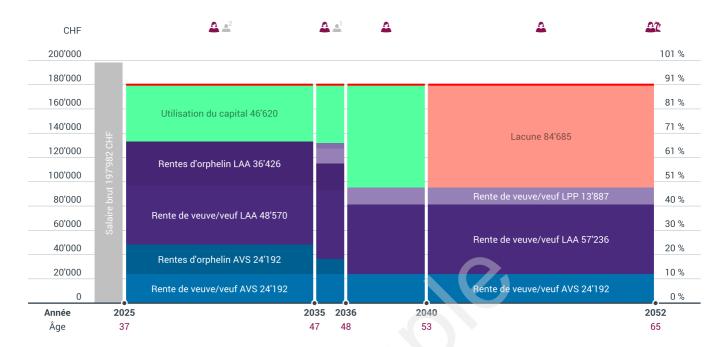


Prestations	pour les survivants					
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	48 - 65 01.06.36 - 31.07.52			
Fortune en début de phase	489'177	393'987	322'976			
Capital-décès	23'933					
Capital-décès	135'596					
Capital-décès	228'306					
Besoin en capitaux par phase	-483'025	-71'011	-1'238'741			
Fortune en fin de phase	393'987	322'976	-915'765			

Décès à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🕘

Comme pour l'incapacité de gain, les survivants sont généralement bien couverts en cas de décès consécutif à un accident. La rente de veuf conformément à la LAA s'élève normalement à 40%, les rentes d'orphelin généralement à 15% du salaire assuré. En comptant les rentes AVS de veuf et d'orphelin, les rentes de survivant sont plafonnées à 90% du salaire assuré.



Prestations		pour les survivants	
	37 - 47	47 - 48	4 8 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192
Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192
Rente d'orphelin AVS	12'096		
Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA	84'996	95′712	71′123
Rente de veuve/veuf LAA	48'570	57'236	57'236
Rente d'orphelin LAA	18'213		
Rente d'orphelin LAA	18'213	21'464	
Rente subsidiaire LPP		12'759	13'887
Rente subsidiaire d'orphelin LPP		4'253	
Total des prestations de prévoyance	133'380	132'000	95'315
Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-46'620	-48'000	-84'685

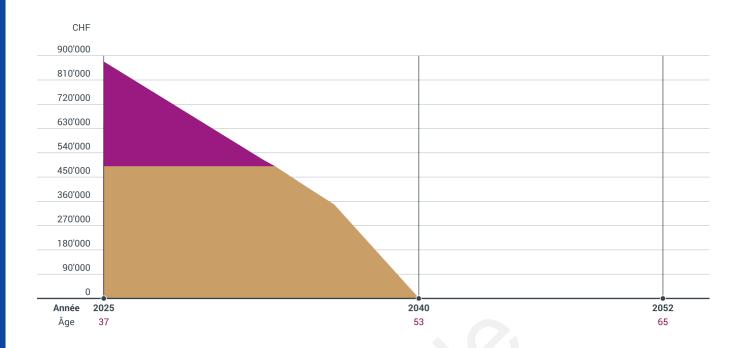
Décès à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

Prestations	pour les survivants						
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	48 - 65 01.06.36 - 31.07.52				
Fortune en début de phase	489'177	407'874	347'644				
Capital-décès	23'933						
Capital-décès	135'596						
Prestation Capital-décès	228'306						
Besoin en capitaux par phase	-469'138	-60'230	-1'369'345				
en fin de phase	407'874	347'644	-1'021'701				

Décès à la suite d'un accident de Monsieur

Évolution de la fortune depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)



Prestations	pour les survivants					
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	48 - 65 01.06.36 - 31.07.52			
Fortune en début de phase	489'177	407'874	347'644			
Capital-décès	23'933					
Capital-décès	135'596					
Capital-décès	228'306					
Besoin en capitaux par phase	-469'138	-60'230	-1'369'345			
Fortune en fin de phase	407'874	347'644	-1'021'701			

Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

	Maladie				Accident						
Prestations	à court terme jou		à 730 à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)						erme jusqu'à la (vieillesse)	me jusqu'à la retraite (vieillesse)	
	1 - 30	31 - 730	£ £ ² 51 - 59	2 • 1 59 - 60	60 - 65	1 - 30	31 - 730	2 2 51 - 59	59 - 60	60 - 65	
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40	
Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472				143′090	114'472				
Poursuite du versement du salaire	143'090					143'090					
Indemnités journalières en cas de maladie		114'472									
Indemnité journalière LAA							114'472				
1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240			54'432	42'336	30'240	
Rente d'invalidité Al			30'240	30'240	30'240			30'240	30'240	30'240	
Rente d'enfant d'invalide Al			12'096					12'096			
Rente d'enfant d'invalide Al			12'096	12'096				12'096	12'096		
2e pilier - Caisse de pension / LAA			77'568	87'120	79'200			77'568	89'664	101'760	
Rente d'invalidité LAA								74'349	86'445	98'541	
Rente d'invalidité LPP			64'640	79'200	79'200						
Rente d'enfant d'invalide LPP			6'464								
Rente d'enfant d'invalide LPP			6'464	7'920							

Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

				Maladie			Accident				
	Prestations	_	e jusqu'à 730 urs	à long to	erme jusqu'à la (vieillesse)	a retraite		e jusqu'à 730 urs	à long te	erme jusqu'à la (vieillesse)	a retraite
		1 - 30	2 2 31 - 730	51 - 59	59 - 60	6 0 - 65	1 - 30	31 - 730	2 • 2 51 - 59	2 • 1 59 - 60	60 - 65
	Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40
	Rente subsidiaire LPP								2'299	2'682	3'219
	Rente subsidiaire LPP pour enfants								460		
	Rente subsidiaire LPP pour enfants								460	537	
	Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	129'456	109'440	143'090	114'472	132'000	132'000	132'000
_	Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
•	Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-50'544	-70'560	-36'910	-65'528	-48'000	-48'000	-48'000
	Fortune en début de phase	0	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	0	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958
	Besoin en capitaux par phase	-3'034	-125'670	-387'025	-63'422	-317'810	-3'033	-125'670	-387'025	-60'230	-216'197
	Fortune en fin de phase	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	-896'961	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958	-792'155
	Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
	Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Aperçu des chiffres en cas de décès de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

		Maladie			Accident	
Prestations		pour les survivants			pour les survivants	
	2 ≥ ² 37 - 47	47 - 48	48 - 65	△ •² 37 - 47	47 - 48	48 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192	48'384	36'288	24'192
Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192	24'192	24'192	24'192
Rente d'orphelin AVS	12'096			12'096		
Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096		12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA	83'616	87'120	79'200	84'996	95′712	71′123
Rente de veuve/veuf LAA				48'570	57'236	57'236
Rente d'orphelin LAA				18'213		
Rente d'orphelin LAA				18'213	21'464	
Rente de veuve/veuf LPP	69'680	79'200	79'200			
Rente d'orphelin LPP	6'968					
Rente d'orphelin LPP	6'968	7'920				
Rente subsidiaire LPP					12'759	13'887
Rente subsidiaire d'orphelin LPP					4'253	
Total des prestations de prévoyance	132'000	123'408	103'392	133'380	132'000	95'315

Aperçu des chiffres en cas de décès de Monsieur

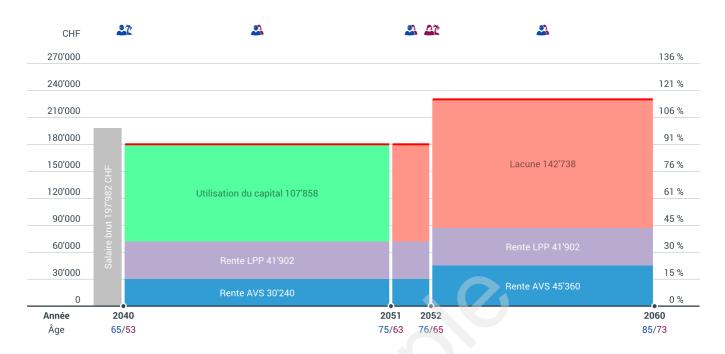
Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🙆)

		Maladie			Accident	
Prestations		pour les survivants			pour les survivants	
	♣ •² 37 - 47	47 - 48	4 8 - 65	♣ •² 37 - 47	47 - 48	4 8 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
Lacune de prévoyance / Excédent de	-48'000	-56'592	-76'608	-46'620	-48'000	-84'685
prévoyance						
Fortune en début de phase	489'177	393'987	322'976	489'177	407'874	347'644
Capital-décès	23'933			23'933		
Capital-décès	135'596			135'596		
Capital-décès	228'306			228'306		
Besoin en capitaux par phase	-483'025	-71'011	-1'238'741	-469'138	-60'230	-1'369'345
en fin de phase	393'987	322'976	-915'765	407'874	347'644	-1'021'701

Situation financière à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 🙆 / 73 🙆)

L'objectif de la prévoyance vieillesse est que vous puissiez vous retirer de la vie professionnelle tout en restant financièrement indépendant et disposer encore de suffisamment d'argent pour mener une vie agréable.



	Prestations	à la retraite		
		65 - 76 / 53 - 65	2 76 - 85 / 65 - 73	
	Prestations de rente en CHF par an 1er	01.12.40 - 31.07.52	01.08.52 - 19.11.60	
	pilier - AVS/AI	30'240	45'360	
	Rente de vieillesse AVS	30'240	25'200	
	Rente de vieillesse AVS		20'160	
	2e pilier - Caisse de pension	41′902	41′902	
	Rente de vieillesse LPP	41'902	41'902	
	Total des prestations de prévoyance	72'142	87'262	
_	Besoins en prévoyance	180'000	230'000	
•	Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-107'858	-142'738	

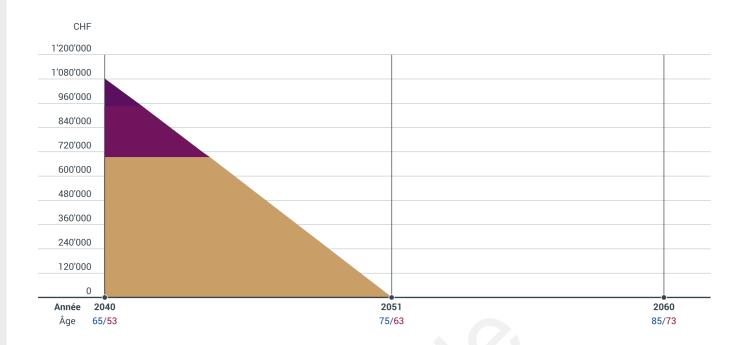
Situation financière à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 各 / 73 🙆)

Prestations	à la retraite		
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	65 - 76 / 53 - 65 01.12.40 - 31.07.52	76 - 85 / 65 - 73 01.08.52 - 19.11.60	
Fortune en début de phase	692'293	-178'412	
Capital en cas de vie 3a	23'933		
Capital en cas de vie 3a	228'306		
Capital en cas de vie 3b	135'596		
Besoin en capitaux par phase	-1'258'540	-1'185'703	
Fortune en fin de phase	-178'412	-1'364'115	

Situation financière à la retraite de Monsieur

Évolution de la fortune depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 各 / 73 📤)



Prestations	à la retraite	
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF	65 - 76 / 53 - 65 01.12.40 - 31.07.52	76 - 85 / 65 - 73 01.08.52 - 19.11.60
Fortune en début de phase	692'293	-178'412
Capital en cas de vie 3a	23'933	
Capital en cas de vie 3a	228'306	
Capital en cas de vie 3b	135'596	
Besoin en capitaux par phase	-1'258'540	-1'185'703
Fortune en fin de phase	-178'412	-1'364'115

Aperçu des chiffres à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 各 / 73 🙆)

Prestations	à la retraite		
	65 - 76 / 53 - 65	2. 76 - 85 / 65 - 73	
Prestations de rente en CHF par an	01.12.40 - 31.07.52	01.08.52 - 19.11.60	
1er pilier - AVS/AI	30'240	45'360	
Rente de vieillesse AVS	30'240	25'200	
Rente de vieillesse AVS		20'160	
2e pilier - Caisse de pension	41′902	41'902	
Rente de vieillesse LPP	41'902	41'902	
Total des prestations de prévoyance	72'142	87'262	
 Besoins en prévoyance 	180'000	230'000	
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-107'858	-142'738	
Fortune en début de phase	692'293	-178'412	
Capital en cas de vie 3a	23'933		
Capital en cas de vie 3a	228'306		
Capital en cas de vie 3b	135'596		
Besoin en capitaux par phase	-1'258'540	-1'185'703	
Fortune en fin de phase	-178'412	-1'364'115	

conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Offre de financement

du 20.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Sommaire

Clause de non-responsabilité	3
Données personnelles	4
Votre financement personnel - Aperçu	6
Capacité financière	7
Capacité financière - valeurs détaillées	8
Fonds propres	9
Profilage	11
Variantes de financement	12
Amortissement	13
Détail des variantes d'amortissement	14
Sécurisation - Aperçu	15
Capacité financière en cas d'incapacité de gain	16
Capacité financière à la retraite du couple	17
Aperçu des coûts	18
Comparaison des coûts théoriques et effectifs	20
Coûts unique	21
Documents et mesures	22
Suite de la procédure	24

Données personnelles

Données personnelles	2	<u> </u>
Nom		
Prénom		
Date de naissance	20.11.1975	10.07.1987
Domicile	1805 Jongny	1805 Jongny
Situation de vie	marié depuis 01.01.2016	marié depuis 01.01.2016
Confession	sans confession	sans confession
Statut professionnel	actif	sans activité lucrative
Date de retraite AVS	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)
Date de retraite LPP	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)

Enfants	Attribution par personne	Fin de la formation
Enfant 1, 25.02.2017	les deux personnes	25.02.2035 (Âge 18)
enfant 2, 29.05.2018	les deux personnes	29.05.2036 (Âge 18)

Revenu par an	2	Total
Revenu brut	205'291	205'291
Total	205'291	205'291

Date 20.02.2025

Conseiller: Bastien Henri

Données personnelles

Fortune actuelle	Désignation	2	<u> </u>	23	Total
Fortune libre	Titres, Titres, UBS AG	20'000	-	20'000	20'000
Fortune libre	Titres, Titres, Banque Julius Baer & Cie S.A.	10'000	-	10'000	10'000
Fortune libre	Participation, Participation, Une Pierre Blanche Sàrl	78'328	-	78'328	78'328
Fortune libre	Participation, Participation, SwissBioLab Sàrl	30'500	-	30'500	30'500
Fortune libre	Participation, Participation, Solutions Immobilières 360 Sàrl	10'250	-	10'250	10'250
Fortune libre	Participation, Participation, Bunker Swiss Sàrl	10'000	-	10'000	10'000
Fortune libre	Participation, Participation, Wivia Sàrl	10'000	-	10'000	10'000
Fortune libre	Fonds, Fonds, GB-Life Settlement Startrust	310'099	-	310'099	310'099
Fortune libre	Compte bancaire, Comptes, Divers	10'000	-	10'000	10'000
Fortune libre	Capital en cas de vie, Prestation, AXA	49'656	-	49'656	49'656
2e pilier	Plan cadre, ASGA	163'819	-	163'819	163'819
Immobilie (par 06.02.2025)	Maion famille	-	-	-	2'300'000
Total		702'652	0	2'300'000	3'002'652
Dettes actuelles	Désignation	2	<u> </u>	2	Total
Hypothèque à taux fixe	Hypothèque, UBS AG	-	-	-	1'444'400
Total	Y /	0	0	1'444'400	1'444'400

Total fortune nette

702'652

702'652

1'558'252

Votre financement personnel - Aperçu

Emprunteur	Monsieur	
Propriétaire	Couple	
Objet	Chemin du Frâne 4, 1805 Jongny	THE RESERVE
Type de logement en propriété	Maison individuelle	
Type d'utilisation	Résidence principale	The second secon
Rapports de propriété	Propriété commune	
Transfert de propriété	Provisoire 01.01.2060	
Année de construction	2017	

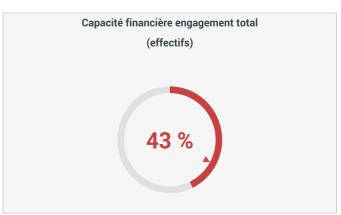
Votre financement	
Votre capacité (théorique) à rembourser l'engagement global	90 %
Votre capacité financière (théorique) à la retraite	285 %
Nantissement	80 %
Total part de fonds propres	20 %
Part des fonds propres durs	15 %

Financement	
Coûts d'investissement	1'900'000
Fonds propres utilisés	-380'000
Hypothèque	1'520'000

Variante de financement sélectionnée	Durée	À partir de	Montant	Taux d'intérêt	Coûts
SARON		01.01.2060	1'520'000	0.830 %	12'616
	<i>y</i>				
Intérêts hypothécaires					12'616
Amortissement (Direct)					19'000
Frais d'entretien					9'500
Frais totaux par an					41'116
Frais totaux par mois					3'426

Capacité financière





- La capacité financière n'est pas garantie.
- ► La limite de la capacité financière est de 33.0 %

Valeur par an	théoriques	effectifs	Différence
Coûts des biens à financer: Maison individuelle Jongny	96'900	41'116	55'784
Intérêts hypothécaires	68'400	12'616	55'784
Amortissement	19'000	19'000	0
Frais d'entretien	9'500	9'500	0
Coûts des propriétés existantes occupées par le propriétaire	87'998	46'833	41'165
Frais totaux par an	184'898	87'949	96'949
Frais totaux par mois	15'409	7'329	8'080
Revenu brut à long terme	205'291	205'291	0
Capacité financière	90.1 %	42.8 %	-

Capacité financière - valeurs détaillées

Calcul des frais de logement

Valeur par an	théoriques	effectifs	Différence
Coûts des biens à financer: Maison individuelle Jongny	96'900	41'116	55'784
Intérêts hypothécaires	68'400	12'616	55'784
Amortissement	19'000	19'000	0
Frais d'entretien	9'500	9'500	0
Coûts des propriétés existantes occupées par le propriétaire	87'998	46'833	41'165
Maison individuelle Jongny	87'998	46'833	41'165
Intérêts hypothécaires	64'998	23'833	41'165
Frais d'entretien	23'000	23'000	0
Frais totaux par an	184'898	87'949	96'949
Frais totaux par mois	15'409	7'329	8'080

Calcul du revenu

Valeur par an	théoriques	effectifs	Différence
Revenu principal	143'090	143'090	0
Revenu complémentaire	62'201	62'201	0
Revenu brut à long terme	205'291	205'291	0
Capacité financière	90.1 %	42.8 %	-

Fonds propres

Fonds propres	disponible
Titres, UBS AG, Titres	
20'000	20'000
Titres, Banque Julius Baer	
10'000	10'000
Participation, XXX Sàrl	
78'328	78'328
Participation, XXX Sàrl	00/500
30'500	30′500
Participation, XXX Sàrl	
10'250	10'250
Participation, XXX Sàrl	
10'000	10'000
Participation, XXX Sàrl	
10'000	10'000
Fonds, GB-Life Settlement Startrust	l
130'922	310'099
Occident de viville con LDD ACCA	
Capital de vieillesse LPP, ASGA	100010
80'000	163'819

Tous les montants en CHF

utiliser

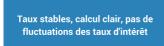
Fonds propres

Fonds propres utilisés	380'000
Total fonds propres imputable	380'000

Fonds propres	20.0 %
Fonds propres durs	300'000
Part des fonds propres durs	15.7 %

Profilage

Comment évaluez-vous votre disposition à prendre des risques?



Les fluctuations des taux d'intérêt sont tolérables

Quelle évolution des taux d'intérêt prévoyez-vous pour les cinq prochaines années?



D'après les données que vous avez saisies, nous pouvons vous proposer les produits suivants:

Hypothèque à taux fixe	Hypothèque à taux fixe	Hypothèque à taux fixe	Hypothèque SARON	Hypothèque à taux variable
2 - 3 ans	4 - 6 ans	7 - 10 ans	Taux d'intérêt fixe 3 mois	Pas de durée fixe
Réponse choisie	roduit choisi Produits adéc	uats		

Amortissement

Votre amortissement minimum

	Montant	Part
Coûts d'investissement	1'900'000	100 %
Fonds propres utilisés	-380'000	-20 %
Hypothèque	1'520'000	80 %
Montant minimal à amortir en 15 ans	-285'000	-15 %
Nantissement maximum en 15 ans	1'235'000	65 %
Montant minimal à amortir par an	19'000	

Comparaison de vos variantes d'amortissement intégrant les aspects fiscaux et relatifs aux intérêts



Variante choisie: amortissement direct de 19'000 CHF par an.

Dans le cas d'un amortissement direct, l'hypothèque est remboursée avec un montant annuel constant.

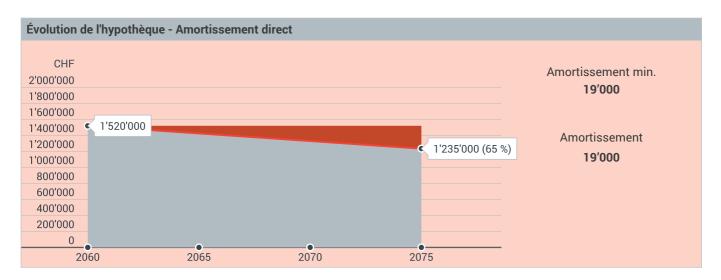
Avec l'amortissement indirect, l'hypothèque reste inchangée. Les montants d'amortissement sont versés dans le 3e pilier. Au plus tard au moment de la retraite, les avoirs de pension sont utilisés pour rembourser l'hypothèque. Les versements dans le pilier 3a sont fiscalement privilégiés car ils sont utilisés pour la prévoyance vieillesse ou l'achat d'un logement habité par le propriétaire.

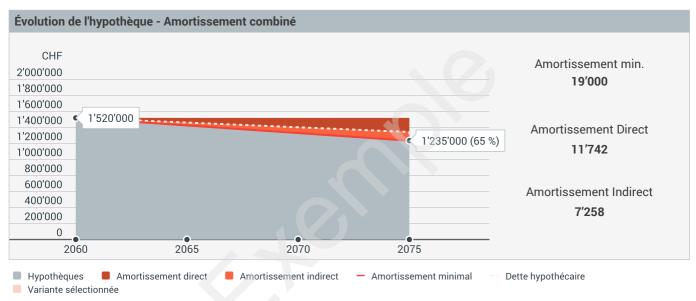
Hypothèses:

Les calculs présentés sont basés sur les bases fiscales purement indicatives suivantes (valeurs avant amortissement):

- Revenu imposable Canton CHF 201'856
- Revenu imposable Confédération CHF 196'156
- Fortune imposable CHF 934'433

Détail des variantes d'amortissement





Sécurisation - Aperçu



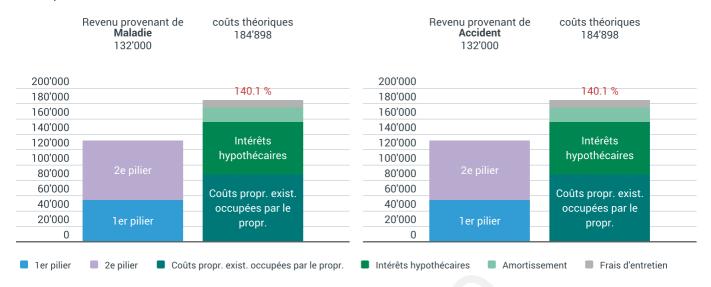
- La capacité financière n'est pas garantie, il est nécessaire d'agir.
- ► La limite de la capacité financière est de 33.0 %

Un taux d'intérêt théorique de 4.5 % est appliqué pour le calcul de la charge d'intérêts.

Capacité financière en cas d'incapacité de gain

de Monsieur

Valeur par an

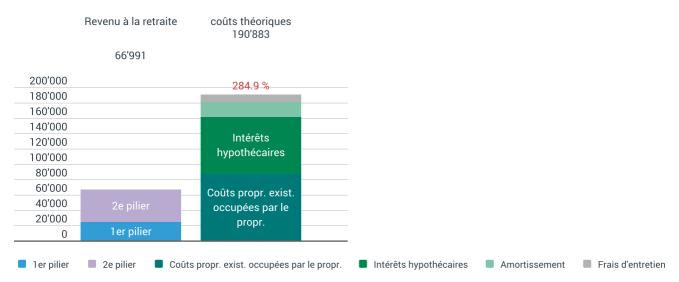


La capacité financière théorique è 140.1 %. La capacité financière n'est pas garantie, il est nécessaire d'agir.

La capacité financière théorique è 140.1 %. La capacité financière n'est pas garantie, il est nécessaire d'agir.

Capacité financière à la retraite du couple

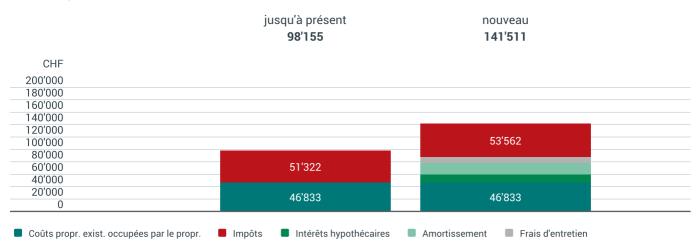
Valeur par an



La capacité financière calculée se situe à 01.08.2052 avec un montant de nantissement de 1'653'000 à 284.9 %. La capacité financière n'est pas garantie, il est nécessaire d'agir.

Aperçu des coûts

Frais de logement et impôts



Valeur par an	jusqu'à présent	nouveau	Différence
Coûts des biens à financer: Maison individuelle Jongny	0	41'116	-41'116
Intérêts hypothécaires	0	12'616	-12'616
Amortissement	0	19'000	-19'000
Frais d'entretien	0	9'500	-9'500
Coûts des propriétés existantes occupées par le propriétaire	46'833	46'833	0
Maison individuelle Jongny	46'833	46'833	0
Intérêts hypothécaires	23'833	23'833	0
Frais d'entretien	23'000	23'000	0
Impôts	51'322	53'562	-2'240
Impôts cantonal	27'940	28'320	-380
Impôts communaux	12'528	12'698	-170
Impôt fédéral direct	10'854	12'544	-1'690
Frais totaux par an	98'155	141'511	-43'356
Frais totaux par mois	8'180	11'793	-3'613

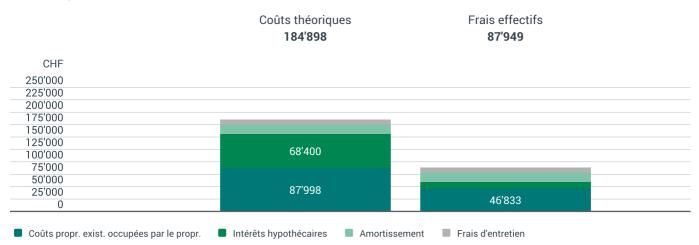
Aperçu des coûts

Calcul des impôts	jusqu'à présent	nouveau	Différence
Revenu ayant une incidence fiscale canton	261'461	294'464	-33'003
Revenu ayant une incidence fiscale confédération	261'461	294'464	-33'003
Déductions fiscales canton - revenu	59'605	79'621	20'016
Déductions fiscales confédération - revenu	65'305	85'321	20'016
Revenu imposable Canton	201'856	214'843	-12'987
Revenu imposable Confédération	196'156	209'143	-12'987
Actifs ayant une incidence fiscale	934'433	594'433	340'000
Fortune imposable	934'433	594'433	340'000

Le calcul du revenu imposable est basé sur une valeur locative de 38'000.

Comparaison des coûts théoriques et effectifs

Frais de logement



Valeur par an	théoriques	effectifs	Différence
Coûts des biens à financer: Maison individuelle Jongny	96'900	41'116	55'784
Intérêts hypothécaires	68'400	12'616	55'784
Amortissement	19'000	19'000	0
Frais d'entretien	9'500	9'500	0
Coûts des propriétés existantes occupées par le propriétaire	87'998	46'833	41'165
Maison individuelle Jongny	87'998	46'833	41'165
Intérêts hypothécaires	64'998	23'833	41'165
Frais d'entretien	23'000	23'000	0
Frais totaux par an	184'898	87'949	96'949
Frais totaux par mois	15'408	7'329	8'079

Coûts unique

Frais uniques

	Montant de base	Votre part des coûts	Votre montant à payer
Impôts			33'065
Droits de mutation	61'050	50 %	30'525
Impôt sur les prestations en capital	2'540	100 %	2'540
Frais administratifs			3'462
Authentification de l'acte de vente	4'150	50 %	2'075
Frais de registre foncier	2'775	50 %	1'388
Total des coûts uniques			36'527
Total de la fortune libre résiduelle	152'650		_

Les impôts et les frais administratifs ne font pas partie intégrante du financement bancaire et doivent donc être considérés comme des coûts supplémentaires.

Documents et mesures

Documents personnels	Note	Statut	Pertinence	Date
Attestation de bonus des trois dernières années		ouvert	Oui	06.03.2025
Certificat de la caisse de pension		ouvert	Oui	06.03.2025
Certificat de salaire ou attestation de rentes		ouvert	Oui	06.03.2025
Certificat officiel		ouvert	Oui	06.03.2025
Déclaration d'impôts		ouvert	Oui	06.03.2025
Extrait du registre des poursuites (ou autorisation de se procurer des renseignements)		ouvert	Oui	06.03.2025
Informations sur les avoirs de prévoyance (pilier 3a, compte de libre passage, etc.)		ouvert	Oui	06.03.2025
Justificatif des fonds propres		ouvert	Oui	06.03.2025
Liste des autres revenus et dépenses (mensualités de leasing, pensions alimentaires, etc.)		ouvert	Oui	06.03.2025
Polices d'assurance-vie avec valeurs de rachat actuelles		ouvert	Oui	06.03.2025

Documents et mesures

Documents concernant l'objet	Note	Statut	Pertinence	Date
Contrat d'achat (ou ébauche de celui-ci)		ouvert	Oui	06.03.2025
Résumé des hausses et des baisses de coûts		ouvert	Oui	06.03.2025
Extrait du registre foncier		ouvert	Oui	06.03.2025
Plans de construction / transformation (horizontaux, des façades, de coupe)		ouvert	Oui	06.03.2025
Attestation de la surface nette du logement		ouvert	Oui	06.03.2025
Estimation officielle		ouvert	Oui	06.03.2025
Police d'assurance du bâtiment		ouvert	Oui	06.03.2025
Documentation photo (intérieur et extérieur)		ouvert	Oui	06.03.2025
Vue d'ensemble des rénovations effectuées		ouvert	Oui	06.03.2025
Estimation officielle après réalisation des investissements		ouvert	Oui	06.03.2025
Police d'assurance du bâtiment après réalisation des investissements		ouvert	Oui	06.03.2025
Documentation photo des investissements réalisés		ouvert	Oui	06.03.2025
Devis détaillé (CFC)		ouvert	Oui	06.03.2025
Description du bâtiment		ouvert	Oui	06.03.2025
Permis de construire		ouvert	Oui	06.03.2025
Assurance durée de construction		ouvert	Oui	06.03.2025

Mesures	Note	Responsable	Statut	Pertinenc e	Date
Définition des tranches et des conditions hypothécaires		Conseiller	ouvert	Oui	20.03.2025
Résiliation pour les fonds propres		Conseiller	ouvert	Oui	06.03.2025
Décision concernant la souscription d'une police d'assurance risque en cas de décès		Conseiller	ouvert	Oui	20.03.2025
Demande de versement anticipé de la caisse de pension		Conseiller	ouvert	Oui	06.03.2025

conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Optimisation fiscale par rachat CP

du 20.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Évolution du capital de vieillesse et des intérêts

Données pertinentes d'impôts	
Commune fiscale / Canton d'imposition	Jongny / VD 🍍
Coefficient de l'impôt cantonal/communal/ecclésiastique	155 / 69.5 / 0
Situation de vie	marié
Nombre d'enfants à charge	2
Confession Monsieur	sans confession
Confession Madame	sans confession
Revenu imposable Canton	145'380
Revenu imposable Confédération	139'680
Fortune imposable	884'777



Tous les montants en CHF

Économie d'impôts et calcul du capital de vieillesse

Données de base	
Montant total des rachats CP	200'000
Nombre d'années de rachats CP (2025-2034)	10
Rachat CP anticipé en CHF p.a.	20'000
Taux d'intérêt sur les rachats CP en % p.a.	2.000
Moment de la retraite	01.12.2040
Durée du placement en années	15
Avoir CP actuel en CHF	421'000

Économie d'impôts	
Charge fiscale globale annuelle sans rachat CP	31'625
Charge fiscale globale annuelle avec rachat CP	26'080
Économie d'impôts les années avec rachat CP	5'545
Économie d'impôts totale	55'450
Impôt sur le capital appliqué aux rachats CP	-20'813
Économie d'impôts après toute la durée du placement	34'637

Capital à la retraite après impôts	
Capital de vieillesse sans rachats CP	754'100
Montant total des rachats CP	200'000
Intérêts sur les rachats CP	46'623
Capital de vieillesse avec rachats CP	1'000'723
Impôt sur le capital	-84'453
Capital net	916'270

Rendement net*	
Capital apporté	200'000
Économie d'impôts	-55'450
Dépenses nettes	144'550
Bénéfice réalisé	81'260
Rendement net en % p.a. après impôts	4.268

^{*} Calcul du rendement basé sur le capital récemment apporté (hors capital actuel)

conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri



du 20.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Impôts sur les successions et sur les donations dans le canton VD



Règles relatives aux impôts sur les successions et sur les donations dans le canton VD

Sont exonérés d'impôts: Conjoint, partenaire enregistré. Donations ne dépassant pas 10 000 CHF par bénéficiaire dans le courant de la même année. Donations ne dépassant pas 50 000 CHF par enfant dans le courant de la même année. Versement de prestations de soutien à des membres de la famille en ligne directe et à des frères et surs.

Définition du partenaire dans les lois en matière dimpôts sur les successions et les donations: Le partenaire nest pas mentionné. Il entre donc dans la catégorie «autres personnes». Déductions: chaque souche héréditaire peut déduire 250 000 CHF lorsque sa part n'atteint pas 251 000 CHF. À partir de 251 000 CHF, le montant exonéré est réduit de 1/250e par tranche de 1000 CHF. Les parts revenant aux autres héritiers et aux légataires sont exonérées si elles sont inférieures à 10 000 CHF par bénéficiaire.

Il faut noter que certains cantons prélèvent, au niveau communal, un impôt sur les successions et les donations qui ne peut pas être pris en considération ici. Il convient de s'adresser aux autorités fiscales compétentes pour obtenir des renseignements précis sur le montant de cet impôt.

Comparaison des autres degrés de parenté	Impôt sur les successions	Impôt sur les donations	
Enfants, Petits-enfants	0 1	3'045	
Conjoint / Partenaire enregistré	0 1	0 1	
Enfants du conjoint, Parents, Grands-parents, Arrière-grands-	6'699 1	6'699 1	
Frères et soeurs, Beaux-enfants (gendres et brus)	13'398 1	13'398 1	
Oncle, tante, Neveux et nièces	20'097	20'097 1	
Grand-oncle, grand-tante, Cousins et cousines, Petits-neveux,	30'000 1	30'000 1	
Autres bénéficiaires	37'500 ¹	37'500 1	
Commentaires			
Il faut noter que certains cantons prélèvent, au niveau communal, un impôt sur les successions et les donations qui ne			

Tous les montants en CHF

Informations et remarques importantes

Remarques relatives aux impôts sur les successions et sur les donations dans le canton VD

Sont exonérés d'impôts: Conjoint, partenaire enregistré. Donations ne dépassant pas 10 000 CHF par bénéficiaire dans le courant de la même année. Donations ne dépassant pas 50 000 CHF par enfant dans le courant de la même année. Versement de prestations de soutien à des membres de la famille en ligne directe et à des frères et surs.

Définition du partenaire dans les lois en matière dimpôts sur les successions et les donations: Le partenaire nest pas mentionné. Il entre donc dans la catégorie «autres personnes». Déductions: chaque souche héréditaire peut déduire 250 000 CHF lorsque sa part n'atteint pas 251 000 CHF. À partir de 251 000 CHF, le montant exonéré est réduit de 1/250e par tranche de 1000 CHF. Les parts revenant aux autres héritiers et aux légataires sont exonérées si elles sont inférieures à 10 000 CHF par bénéficiaire.

Informations générales

Le calcul des impôts sur les successions et sur les donations (toujours dus dans le canton du testateur ou du donateur) est basé sur la valeur chiffrée de l'héritage ou de la donation. Cette valeur est calculée différemment d'un canton à l'autre. L'évaluation est effectuée en fonction de la valeur vénale à la naissance du droit fiscal. Pour les cas suivants, nous vous conseillons de contacter directement l'administration fiscale cantonale concernée:

- Lorsqu'il s'agit de terrains et d'immeubles situés en dehors du canton ou de Suisse.
- · Lorsqu'il s'agit d'une remise de dettes vis-à-vis de débiteurs solvables.
- Lorsqu'il s'agit d'un droit transitoire sur la propriété, de droits réels limités, de créances et de jouissances, de droits sur les primes etc.
- Lorsque la fortune est transmise au moyen de plusieurs successions et donations, la déduction possible devrait être clarifiée.
- Lorsqu'il s'agit de prétentions découlant de l'assurance.
- · Lorsque des personnes handicapées ou en formation sont privilégiées par la succession ou la donation.

conseiller-financier.ch Général-Guisan 30B 1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Planification successorale

du 06.02.2025

pour

Monsieur et Madame Jean et Anne Dupont

Sommaire

Clause de non-responsabilité	3
Données personnelles	4
Arbre généalogique	5
Parts successorales et réservataires légales	6
Arbre généalogique	7
Parts successorales et réservataires légales	8
Mesures	9

Données personnelles

De nombreuses personnes ont du mal à faire face à leur propre mort. Le sujet est souvent refoulé ou repoussé. Pourtant, l'inaction lors de la survenue de l'événement peut souvent conduire à un résultat que la personne concernée n'a pas souhaité. C'est pourquoi il est important de prendre les dispositions nécessaires de son vivant et en bonne santé, pour le cas où une personne ne pourrait plus s'occuper d'elle-même et en vue du partage souhaité de la future succession. Vos souhaits spécifiques doivent être pleinement pris en compte.

Cette documentation a été rédigée sur la base des éléments suivants. Sous réserve toutefois d'erreurs et d'omissions pour lesquelles nous déclinons toute responsabilité.

Données personnelles	2	<u> </u>
Nom		
Prénom		
Date de naissance	20.11.1975	10.07.1987
Situation de vie	marié depuis 01.01.2016	marié depuis 01.01.2016
État civil		
Régime matrimonial	Participation aux acquêts	

Enf	ants	Attribution par personne
2	Enfant 1, 25.02.2017	les deux personnes
2	Enfant 2, 29.05.2018	les deux personnes

Vous avez exprimé les souhaits suivants :



Couverture et désignation de bénéficiaires Partenaires



Prévention des conflits en cas de succession



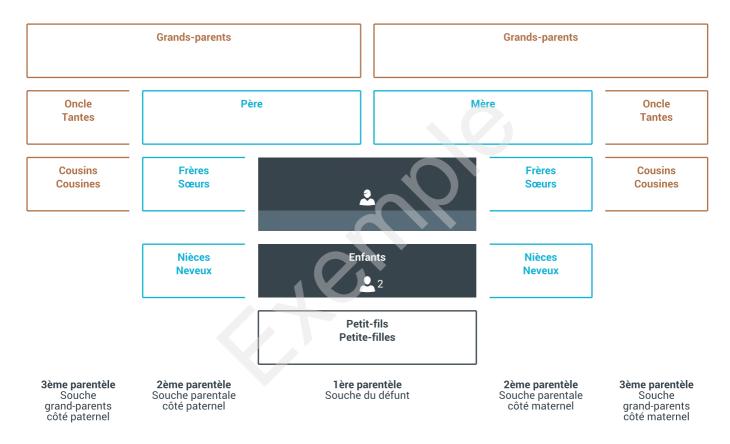
Exclusion des héritiers légaux

Arbre généalogique de Monsieur

La succession légale intervient lorsque la personne décédée ne laisse ni testament ni pacte successoral. Elle sert également à compléter les dispositions lacunaires. En outre, elle constitue le point de départ pour le calcul des parts réservataires. Les héritiers légaux sont déterminés par le système dit de la parentèle.

Dans ce contexte, on entend par parentèle les chefs de tribu ou leurs descendants ayant un lien de parenté identique avec la personne décédée. La première parentèle comprend les descendants de la personne décédée (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, etc.), la deuxième les parents et leurs descendants et la troisième les grands-parents et leurs descendants. Les parentèles plus éloignées n'ont plus le droit d'hériter.

Tant que le défunt laisse ne serait-ce qu'un seul héritier d'une parentèle plus proche, les membres d'une parentèle plus éloignée sont exclus de la succession légale. Au sein d'une même parentèle, les chefs de tribu ont les mêmes droits. Le chef prédécédé est remplacé par ses descendants, et ce par tribu. Ce n'est que lorsqu'aucun membre d'une tribu ne vit la succession que les autres tribus entrent en jeu. Les parents et les grands-parents sont traités de la même manière.



Les personnes légalement habilitées à hériter sont

Personnes	Lien	Avance sur héritage en CHF
Madame	Conjoint	
Enfant 1	enfant commun	0
Enfant 2	enfant commun	0

Parts successorales et réservataires légales de Monsieur

Lorsqu'une personne seule (célibataire, veuve, divorcée) décède, l'ensemble des biens qu'elle laisse constitue sa succession. Si une personne mariée décède, les biens des époux sont séparés dans le cadre de la liquidation du régime matrimonial. La succession n'est donc pas constituée de l'ensemble des biens du mariage, mais uniquement de la partie qui revient à la personne décédée lors de la liquidation du régime matrimonial. En cas de décès d'une personne mariée, la règle est donc toujours la suivante : dans un premier temps, on procède à la liquidation du régime matrimonial et, dans un deuxième temps, au partage de la succession.

parts légales de la succession

Lorsqu'une personne décède sans avoir pris de dispositions personnelles concernant sa succession, les biens sont répartis conformément à la loi. Celui qui veut décider luimême de la répartition de la succession et modifier les dispositions légales en la matière doit le faire dans ce que l'on appelle une disposition pour cause de mort, à savoir un testament ou un pacte successoral.

les réserves légales

La réserve héréditaire est la part du droit de succession légal qui ne peut pas être retirée à un héritier réservataire sans son consentement. Le testateur peut disposer librement de la partie de la succession non protégée par la réserve héréditaire (appelée quotité disponible).





Conformément à la loi, la succession est répartie comme suit:

Hér	itage	Quotité
	Madame	50.00 %
	Enfants	50.00 %
	Enfant 1	25.00 %
	Enfant 2	25.00 %

Les parts réservataires suivantes sont à prendre en considération :

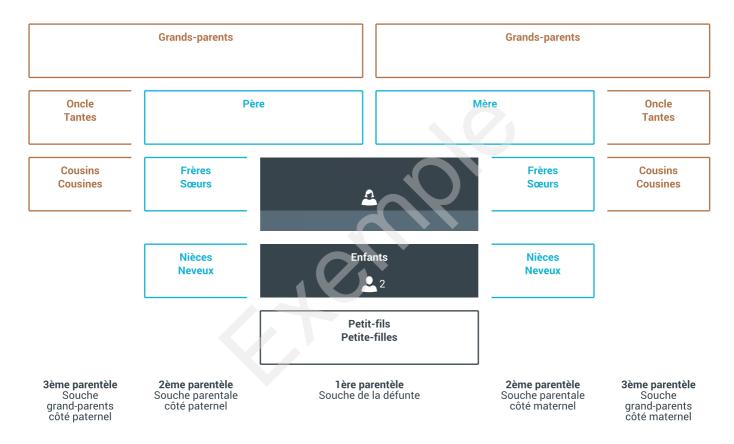
Héritag	Héritage	
M	adame	25.00 %
Er	nfants	25.00 %
Er	nfant 1	12.50 %
Er	nfant 2	12.50 %
Q	uotité libre	50.00 %

Arbre généalogique de Madame

La succession légale intervient lorsque la personne décédée ne laisse ni testament ni pacte successoral. Elle sert également à compléter les dispositions lacunaires. En outre, elle constitue le point de départ pour le calcul des parts réservataires. Les héritiers légaux sont déterminés par le système dit de la parentèle.

Dans ce contexte, on entend par parentèle les chefs de tribu ou leurs descendants ayant un lien de parenté identique avec la personne décédée. La première parentèle comprend les descendants de la personne décédée (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, etc.), la deuxième les parents et leurs descendants et la troisième les grands-parents et leurs descendants. Les parentèles plus éloignées n'ont plus le droit d'hériter.

Tant que le défunt laisse ne serait-ce qu'un seul héritier d'une parentèle plus proche, les membres d'une parentèle plus éloignée sont exclus de la succession légale. Au sein d'une même parentèle, les chefs de tribu ont les mêmes droits. Le chef prédécédé est remplacé par ses descendants, et ce par tribu. Ce n'est que lorsqu'aucun membre d'une tribu ne vit la succession que les autres tribus entrent en jeu. Les parents et les grands-parents sont traités de la même manière.



Les personnes légalement habilitées à hériter sont

Personnes	Lien	Avance sur héritage en CHF
Monsieur	Conjoint	
Enfant 1	enfant commun	0
Enfant 2	enfant commun	0

Parts successorales et réservataires légales de Madame

Lorsqu'une personne seule (célibataire, veuve, divorcée) décède, l'ensemble des biens qu'elle laisse constitue sa succession. Si une personne mariée décède, les biens des époux sont séparés dans le cadre de la liquidation du régime matrimonial. La succession n'est donc pas constituée de l'ensemble des biens du mariage, mais uniquement de la partie qui revient à la personne décédée lors de la liquidation du régime matrimonial. En cas de décès d'une personne mariée, la règle est donc toujours la suivante : dans un premier temps, on procède à la liquidation du régime matrimonial et, dans un deuxième temps, au partage de la succession.

parts légales de la succession

Lorsqu'une personne décède sans avoir pris de dispositions personnelles concernant sa succession, les biens sont répartis conformément à la loi. Celui qui veut décider luimême de la répartition de la succession et modifier les dispositions légales en la matière doit le faire dans ce que l'on appelle une disposition pour cause de mort, à savoir un testament ou un pacte successoral.

les réserves légales

La réserve héréditaire est la part du droit de succession légal qui ne peut pas être retirée à un héritier réservataire sans son consentement. Le testateur peut disposer librement de la partie de la succession non protégée par la réserve héréditaire (appelée quotité disponible).





Conformément à la loi, la succession est répartie comme suit:

 Héritage
 Quotité

 ■ Monsieur
 50.00 %

 ■ Enfants
 50.00 %

 Enfant 1
 25.00 %

 Enfant 2
 25.00 %

Les parts réservataires suivantes sont à prendre en considération :

Héri	Héritage	
	Monsieur	25.00 %
	Enfants	25.00 %
	Enfant 1	12.50 %
	Enfant 2	12.50 %
	Quotité libre	50.00 %

Mesures

Les mesures suivantes, issues de ce conseil, doivent être mises en œuvre :

Personne	Désignation	Notes	Responsable	Date
les deux personnes	Révision Contrat de mariage		Conseiller	06.02.2025
les deux personnes	Création Testament		Conseiller	06.02.2025

Autres dispositions et arrangements qui pourraient être pris:

Dési	gnation
A	Pacte successoral
	Directives anticipées du patient
4.	Mandat de protection future
<u> </u>	Dispositions funéraires
	Succession numérique